

GUIDE DE RÉFÉRENCE



Mes premiers Jeux

Québec 

Canada 

Table des matières

I)	Définition du concept	P. 3
	a) Définition	
II)	Objectifs de « Mes premiers Jeux »	P. 3
III)	Rôle et mandats des partenaires	P. 3-4
	a) SPORTSQUÉBEC	
	b) Fédérations sportives	
	c) Partenaires régionaux	
	d) Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	
IV)	Conditions d'admissibilité d'un projet	P. 4
V)	Modalités de financement des projets	P. 5
VI)	Formulaire de financement et date limite	P.5

I. Définition du concept

Le concept «Mes premiers Jeux » s'adresse à la **composante initiation au sport**. Il offre une occasion d'initier de nouveaux adeptes à un sport à l'intérieur d'un cadre sécuritaire en y incluant une technique de base, la réglementation et même une compétition sans nécessairement déterminer des gagnants.

Ce programme vise principalement les jeunes du niveau scolaire primaire (6-12 ans) qui ne sont pas inscrits dans les réseaux de compétitions.

Les Jeux de Montréal, des journées Mini-Jeux, des festivals sportifs amicaux, journée d'initiation dans les terrains de jeux, une caravane, sont des exemples de projets Mes premiers Jeux.

II. Objectifs de « Mes premiers Jeux »

- a) Initier et inciter les jeunes à la pratique sportive en leur donnant une expérience positive orientée vers le jeu et l'apprentissage d'habiletés de base.
- b) Faire la promotion des structures locales (clubs) et du programme des Jeux du Québec.
- c) Diriger le plus grand nombre de nouveaux participants aux structures d'accueil en place au niveau local.
- d) Permettre la concertation des intervenants du sport (fédérations et régions) aux niveaux local, régional et provincial.

III. Rôles et mandats des partenaires

Il existe 4 partenaires majeurs à la réalisation des Jeux du programme Mes premiers Jeux, chacun d'entre eux doit remplir des rôles et mandats bien précis.

Rôle et mandats de **SPORTSQUÉBEC**

- a) Assurer la gestion du programme.
- b) Fixer les objectifs en collaboration avec les partenaires.
- c) Définir les critères d'évaluation et évaluer les projets.
- d) Favoriser la concertation des intervenants.

Rôle et mandats des fédérations sportives

- a) Soutenir le club ou l'association lors de la planification de l'activité en proposant au besoin :
 - Un format d'activité pour une clientèle «initiation»
 - Type d'encadrement nécessaire : animateurs, entraîneurs certifiés, officiels, bénévoles, etc.
 - Équipement adapté nécessaire à la tenue de l'activité.
- b) Travailler en collaboration avec les partenaires régionaux dans le cadre des événements d'envergure provinciale.
- c) Assurer l'implication des répondants régionaux dans le cadre des événements d'envergure provinciale.

Rôle et mandats des partenaires régionaux (Organisme mandataire des Jeux du Québec régionaux)

- a) Promotion du programme auprès des municipalités (Camp de jour ou autres), écoles, associations régionales et clubs répondeurs
- b) Support aux organisations, associations régionales et/ou locales
- c) Coordination régionale du programme telle que la préparation des demandes à **SPORTSQUÉBEC**, la répartition de l'assistance financière aux organisations et le rapport des événements
- d) Assurer l'implication des répondeurs régionaux pour les projets d'envergure régionale
- e) Informer les répondeurs régionaux et les fédérations concernées des projets locaux et supra locaux et régionaux présentés en région
- f) Assurer l'implication et la présence, lors des événements, des entraîneurs des structures d'accueil locales ou supra locales
- g) Collaborer à la promotion des événements via les journaux de la région

Rôle et mandats du Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES)

- a) Participer à la définition des objectifs et aux orientations du programme
- b) Soutenir financièrement le programme
- c) Approuver la liste des bénéficiaires
- d) Prendre connaissance des résultats du programme et évaluer l'atteinte des objectifs

IV. Conditions d'admissibilité d'un projet

Afin qu'un projet soit admissible à un soutien financier, les éléments suivants devront s'y retrouver :

- a) Un projet local ou régional doit être soumis par un partenaire régional et un projet d'envergure provinciale doit être soumis par une fédération provinciale en partenariat avec le partenaire régional et le répondeur régional.
- b) Les sports admissibles sont ceux dont leurs fédérations sont membres de **SPORTSQUÉBEC** et reconnues par le gouvernement du Québec.
- c) La clientèle visée ne doit pas faire partie d'un réseau de compétition déjà existant.
- d) L'encadrement des participants doit être assuré par l'implication des associations régionales ou clubs locaux.
- e) La programmation des événements doit être en accord avec les objectifs visés par l'association régionale et/ou le club local et approuvés par la fédération.

V) Modalités de financement pour un projet « Mes premiers Jeux »

Le programme Mes premiers Jeux est possible grâce à l'Accord de contribution bilatéral sur la participation sportive du Gouvernement du Québec et du Gouvernement du Canada. Le soutien financier octroyé par le Ministère à **SPORTSQUÉBEC** est conditionnel à l'adoption annuelle des crédits par le Conseil du Trésor du Gouvernement du Québec et au dépôt des livrables exigés par le MEES.

Afin de pouvoir bénéficier d'une aide financière de **SPORTSQUÉBEC** pour un projet « Mes premiers Jeux », les partenaires régionaux et les fédérations sportives concernées devront compléter un formulaire de demande d'assistance financière pour les sports d'été et un deuxième pour les sports d'hiver.

Un montant minimum de 1000 \$ sera accordé par région pour l'organisation de projets « Mes premiers Jeux ». Ce chiffre correspond au montant de base, un montant garanti si votre demande respecte les conditions au point IV.

Après la réception de votre rapport, un montant supplémentaire pourrait être ajouté à votre subvention selon le prorata du nombre de participants par demande (formulaire).

Un seul chèque par demande est envoyé par édition (été et hiver) après analyse des rapports incluant le montant de base et le montant selon le nombre de participants.

VI) Formulaire de financement et dates limites

Se procurer le formulaire en faisant une demande à dduchaine@sportsquebec.com.

	Période de réalisation des projets	Date limite de réception du formulaire à SPORTSQUÉBEC	Date limite pour envoi du tableau préliminaire au MEES	Date limite de la réception du rapport à SPORTSQUÉBEC	Date limite pour approbation du tableau par le MEES
Période 1	1 octobre au 10 mars	15 octobre	25 octobre	22 mars	31 mars
Période 2	11 mars au 30 septembre	30 mars	10 avril	20 octobre	1 ^e novembre

Annexe 1

Utilisation des logos des gouvernements ainsi que du programme Mes premiers Jeux

L'utilisation des trois logos doit être approuvée par Dominique Duchaine : dduchaine@sportsquebec.com.

Pour connaître les normes d'application des logos du gouvernement du Québec et du gouvernement du Canada, vous pouvez vous référer aux sites Internet suivants :

Gouvernement du Québec : www.piv.gouv.qc.ca

Gouvernement du Canada : www.pch.gc.ca/logos/francais.htm

Utilisation conjointe des logos Québec et Canada

EXEMPLES D'UTILISATION :

Pour les affiches et autres productions visuelles, il est nécessaire d'y inclure les logos. Cette application pourrait se faire de la manière suivante :

En collaboration avec :

Québec 

Canada 